

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 17 février 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le dix-sept février à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. CHAVET Clément est nommé secrétaire de séance.

---

*Sommaire*

---

1. Présence .....	2
Étaient présents .....	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. DELIBERATION CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN ET LA MSA .....	2
3. MODIFICATION DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.....	2
4. AVANCEMENT PROJET CHEMINEMENT DOUX – REUNION RIVERAINS .....	3
5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 .....	3
6. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS .....	5

## 1. Présence

### Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
<del>Mme DUPAYRAT Sophie</del>	<del>M. VAN DORT Didier</del>
Mme DESBOS Blandine	<del>M. RUEZ Quentin</del>
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
<del>M. PISTRE Thierry</del>	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothee
<del>Mme JACQUET Aurélie</del>	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

### Étaient absents et excusés

- M. DUPAYRAT Sophie, Mme JACQUET Aurélie, et M. PISTRE excusés

Pouvoirs : M. RUEZ Quentin pouvoir à Mme Evelyne ABRAM-PASSOT, M. VAN DORT Didier pouvoir à M. MANCINI Cédric

### Approbation du procès-verbal du 20 Janvier 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 20 Janvier 25025

## 2. DELIBERATION CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN ET LA MSA

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne, adjointe

Elle informe qu'une convention territoriale globale, (CTG) signée avec la CAF est en cours de renouvellement. La CTG relève d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants de notre territoire.

Elle sera signée par la communauté de communes de la Dombes, qui a la compétence petite enfance et chargée de coopérations.

Elle précise que cette convention doit être signée par toutes les communes du territoire, notamment les communes qui ont ou participent au financement des structures petite enfance, accueil de loisirs sur leur commune afin de permettre à ces structures de percevoir le Bonus Territorial de la CAF et de bénéficier de la MSA, du dispositif grandir en milieu rural (GMR) dispositif que la commune ne bénéficie pas actuellement. La CAF exige que les PEdT doivent avoir des finalités qui rejoignent celles inscrites dans la CTG pour assurer une cohérence et une continuité éducative.

Informe que le PEdT de Saint Paul est tout à fait en cohérence avec la CTG

Le rapport du diagnostic social de notre territoire, a été présenté lors du conseil communautaire de janvier. La date de la signature de la nouvelle convention 2025-2029 est fixée au 13 mars 2025. Les conseils municipaux devront se prononcer pour permettre au maire de signer la convention.

Voté à l'unanimité

## 3. MODIFICATION DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Rapporteur : M. MANCINI Cédric, maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les missions confiées aux deux conseillers municipaux délégués, Madame ANTON Dorothee, et M. VAN DORT Didier, prendront fin le 28 février 2025 en raison de l'abandon de la mise en place de la télécabine de consultation, et de la fin des rédactions sur les différents règlements intérieurs inhérents à la commune.

Monsieur le Maire remercie le travail apporté durant ces missions aux deux délégués et explique que ces délégations vont s'orienter différemment en fonction des besoins.

Audrey CALLY assurera la délégation culture : associations, animations, manifestations.

Sophie DUPAYRAT assurera la délégation communication, rédaction du bulletin municipal, travail qu'elle entreprend déjà aujourd'hui en raison de la tragique disparition de Catherine COSTA.

Rappelle également la délibération du 14 juin 2021 sur le vote des indemnités des conseillers délégués, qui prévoit une rémunération mensuelle brut de 100.00€

#### **4. AVANCEMENT PROJET CHEMINEMENT DOUX – REUNION RIVERAINS**

##### **Rapporteur : Fabien POTIN**

Rappelle que le conseil municipal a validé sur proposition de l'Agence Ingénierie de l'Ain la proposition d'Axis Conseil

Le 4 février une réunion de concertation sur les travaux a eu lieu avec M. CHEVALIER, d'Axis Conseil, Mme Solène RIGAUD de l'Agence Ingénierie de l'Ain, Cédric MANCINI, maire, Guy MINASSIAN, adjoint, Véronique BESSARD secrétaire Générale, et lui-même.

Puis une visite sur les lieux a été faite, permettant de revoir certaines propositions.

Un (AVP) avant-projet minute aura lieu, qui consiste à une première réunion avant la finalisation du dossier.

Des dates de réunions publiques riverains ont été retenues comme suit :

- concernant l'axe Pont Rouge et Route des Etangs, la réunion aura lieu le Mardi 18 Mars à 19h en salle du conseil, précédé par une réunion avec Axis Conseil à 17h.

- concernant l'axe Rte du Bouchoux et Rue de la Cressonnière la réunion aura lieu le Jeudi 20 Mars à 19h en salle du conseil.

Ces réunions d'informations permettront de faire découvrir aux riverains les plans, les travaux envisagés et d'affiner certains points avec eux.

Monsieur le Maire intervient à propos de la remise des offres sur cette maîtrise d'œuvre et rappelle que la procédure de ce marché a été analysé et mené avec précision par l'Agence Ingénierie, qui a proposé à la commune AXIS CONSEIL, au vu d'une analyse compétente des éléments et des critères demandés.

Informe qu'à la suite de cette procédure, il a été interpellé par M. BERTHET de l'agence BERTHET LIOGIER CAULFUTY, qui ne comprenait pas les raisons pour lesquelles, son offre n'a pas été retenue précisant qu'il a déjà travaillé sur le PLU de la commune, ce qui lui donnait toutes les raisons de continuer avec St Paul et de faire abstractions des autres concurrents, retournant que la décision prise par le maire « je cite « a bien fait rire le bureau ».

Le maire souligne qu'il n'a pas apprécié cette démarche cavalière et irrespectueuse, d'autant plus qu'il attend depuis plusieurs mois des informations sur la future modification du PLU, sans réponse de leur part à ce jour.

Précise qu'à l'avenir aucun contact sera envisageable avec cette agence pour toute affaire que ce soit, sauf réponse aux appels d'offres qui seront déposés et étudiés avec professionnalisme et minutie.

Rappelle également qu'en matière d'urbanisme aucune décision n'est prise sans l'aval de l'ADS qui est consulté pour chaque document déposé par les pétitionnaires.

#### **5. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

##### **Rapporteur : Guy MINASSIAN, adjoint**

Donne lecture de la situation de clôture du budget principal

877 461.61€ d'excédent 2023 en fonctionnement.

Résultat 2024 : 2101 551.73€ en fonctionnement  
Résultat 2024 en investissement : déficit 105 923.85€  
RAR en recette : 94 000€ RAR en dépenses : 355 554.00€  
Excédent de fonctionnement de 723 810.51€  
Pas de questions particulières ont été posées sur le détail des réalisations.

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 2 153 320.00€**

Un rappel des dépenses de 2024 a été réalisé, sur les opérations suivantes : Ecole, Bâtiments communaux, Atelier, Cimetière, Mairie, Urbanisme, Matériels, Eglise, Informatique.

Informe des dépenses envisagées sur 2025 :

**Emprunt** : 112 611€ qui se termine en 2025

**Ecole** : boitier PPMS 9 600€ (alarme anti-intrusion)

**Cure** : 5 100€

**Musée** : 8 000€ Reste à réaliser de 2024

**Urbanisme** : 1 465 574.00€ :

- dont 1 230 960.00€ pour les travaux cheminement doux avec un reversement de TVA dans les 2 ans. Une recette de subvention de 400 000€
- dont 208 134€ de RAR de 2024 pour la sécurisation travaux RD
- dont 8 370.00€ conseil de l'agence Ingénierie pour le suivi des cheminements doux
- dont 3 510.00€ conseil de l'agence Ingénierie sur l'aménagement du cœur du village
- dont 8 000.00€ bornes incendies réparations
- dont 600.00€ totem panneau

**Matériels** : 10 000.00€ de reste à réaliser de 2024 achat divers de matériels

**Eglise** : 283 860.00€

**PLU** : 8 000.00€ modification Zone Artisanale et terrain en OAP – le CAUE sera consulté pour ce dossier (pour l'année 2026 il faudra prévoir entre 50 000€ à 70 000€ pour sa révision)

**Informatique** : 8 000.00€ mise en place d'une box et fibres

### **Nouveaux projets pour 89 316.00€**

Mise en place d'une passerelle : 7 000.00€

Relamping : 20 867.00€ changement des lampes en led, projet entrepris par les employés

Eclairage pont rouge et lampe église : 14 400.00€

Sécurisation RD 83 panneau lumineux : 8 000.00€ pose d'un panneau solaire 150m avant les passages piétons

Projet jeune CM : 22 000.00€ demande de plusieurs devis

Jardinières : 1 172.00€

Changement de téléphone : 8 000.00€ téléphone box à l'école suite passage de la fibre -idem mairie (et ceci dans le but de limiter les abonnements et box téléphoniques)

Matériel divers : 1 700.00€

Autres Réserves matériels : 14 177.00€

Monsieur Fabien POTIN rappelle que la mise en place des jeux par les « jeunes CM » engendra une maintenance obligatoire, en dépense de fonctionnement qui faudra prévoir l'année prochaine.

Il intervient également sur les travaux de l'église, ne sachant pas à ce jour, si la DRAC se positionnera sur l'étude faite par le cabinet D'AR JHIL, c'est-à-dire sur des travaux à prévoir en plusieurs phases, ou si plusieurs phases de travaux en même temps, tout en supposant que le prochain conseil municipal poursuivra les travaux de l'église.

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Subventions attendues à hauteur de 400 000.00€ pour les cheminements doux.

Une diminution de la subvention Com Com est attendue sur ce projet  
Il informe également qu'aucune subvention n'a été prévue au BP sur les travaux de l'église, sachant que ces travaux seront financés à hauteur de 50% par la DRAC  
Un emprunt potentiel a été inscrit de 470 000€ afin d'équilibrer le budget.

Il rappelle que les travaux des cheminements doux porteront sur deux années, donc il n'y aura pas de recours à l'emprunt cette année.

Madame Evelyne ABRAM-PASSOT soulève la question du financement réel de ces travaux afin de ne pas laisser en fin de mandat un budget non contrôlé.

Monsieur le maire intervient et informe que les finances de la commune sont saines et que la nouvelle équipe municipale de 2026, pourra de nouveau prévoir des investissements dès l'année 2028.

Monsieur MINASSIAN rappelle que le fonctionnement dégage 200 000.00€ sur l'investissement, et qu'il faut rester vigilant sur ce transfert de trésorerie qui ne doit pas baisser.

Fin 2025 la commune pourra de nouveau avoir recours à un emprunt ou une ligne de trésorerie, sachant que l'emprunt de 98 000€ se termine cette année, seul un emprunt de 20 000€ reste en cours.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Rapporteur : Guy MINASSIAN

Le budget dégage un excédent de 178 516.00€. Aucun devis de travaux n'a été reçu à ce jour, le budget assainissement sera étudié en mois de mars, lors du vote, avec un chiffrage plus approprié.

Le transfert de compétence obligatoire – assainissement - à la communauté de Communes reste toujours incertain à ce jour.

#### **6. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS**

Rapporteur : Blandine DESBOS

La séance théâtrale « tant bien que mal » diffusée par la compagnie Mmm, en partenariat avec le Théâtre de Bourg en Bresse, a remporté un vif succès. 100 à 140 personnes ont assisté à cette belle et émouvante représentation.

Rapporteur : Mme Evelyne ABRAM-PASSOT

Le projet social de « 1.00€ la cantine scolaire, » sera étudié avec la Communauté de Communes et la CAF pour être mise en place, dès septembre, en faveur des familles nécessiteuses.

Rapporteur : M. Cédric MANCINI

Une découverte du goût aura lieu soit le lundi 30 mars soit le 14 ou 16 avril, par le restaurant « le Duverger » avec une proposition de menu gastronomique : dégustation de gougeonnettes, poulet à la crème et produits du terroir au prix de 4.75€ le repas pour les enfants qui mangent à la cantine.

Prochaine réunion du conseil municipale prévue le 24 mars 2025 à 20h00

La séance est levée à 23H45